



# INFORMATIONS

ETOUVANS

N° 2/2016

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2016**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2016.
2. Délibération : Demande de subvention au SYDED pour la rénovation de l'éclairage public.
3. Délibération : Changement de la chaudière de l'école.
4. Délibération : Rénovation de la toiture de l'école.
5. Délibération : Redevance pour occupation provisoire du domaine public.
6. Délibération : Achat du gaz : avenant n° 2.
7. Délibération : Tarif du périscolaire.
8. Délibération : Signature de la convention Léo Lagrange.
9. Délibération : Vote des subventions.
10. Questions diverses.

### **Présents :**

Nicolas Pacquot, Maire  
Thierry Bonfils, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marielle Ballay 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Roger Coppi 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Olivier Gazeaux  
Thierry Dayt  
Thierry Humbert  
Yvelyne Bernardin  
Christophe Dessenne  
Anthony Fierobe  
Claude Pessonneaux  
Benoît Balland  
Annik Quelled  
Joël Trutt  
Philippe Coulon

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Demande de subvention au SYDED pour la rénovation de l'éclairage public**

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'éclairage public, la commune envisage de changer 64 lampes de rues, soit la moitié du parc communal. Ces travaux estimés à 31 040.00 € HT sont éligibles à une subvention du SYDED à hauteur de 45.4 % du montant HT des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la demande de subvention.

## **3. Changement de la chaudière de l'école**

La chaudière de l'école présente plusieurs pannes récurrentes. Afin d'éviter un échange dans l'urgence l'hiver prochain, le maire propose de la changer cette année. Un premier devis estimatif de 10 477.00 € HT a été fourni. Une subvention sera demandée au Conseil départemental : celle-ci serait de 2 933.56 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le changement de chaudière.

## **4. Rénovation de la toiture de l'école**

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds de soutien à l'investissement public local, la commune envisage de procéder à la rénovation de la toiture et de l'isolation du bâtiment scolaire. Ce projet permettra de diminuer de manière significative la consommation énergétique. Les travaux seraient subventionnés à hauteur de 80 % du montant HT des travaux estimés à 42 158.10 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la demande de subvention.

## **5. Redevance pour occupation provisoire du domaine public**

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz est fixé par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Le maire propose au Conseil de valider :

- ce taux de 0,35 €/mètre de canalisation ;
- la revalorisation automatique de ce taux chaque année.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **6. Achat du gaz : avenant n° 2**

La commune de Seloncourt souhaite intégrer le groupement de commandes pour l'achat de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour cela, et comme le prévoit la convention constitutive du groupement, tous les membres actuels doivent prendre une délibération autorisant la signature d'un avenant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette modification.

## 7. Tarif du périscolaire

Les tarifs des services péri et extrascolaires ont été complétés ou modifiés à plusieurs reprises ces dernières années, notamment pour inclure de nouveaux services (TAP : Temps d'Activités Périscolaires – aide aux devoirs) ou introduire diverses modulations (origine géographique des familles et conditions de ressources).

Une dernière révision s'imposait pour mettre en cohérence des modes de calcul différents. Pour ce faire, le conseil municipal distingue les services périscolaires (les accueils du matin, du midi et du soir, TAP) et extrascolaires (centre d'été) : les suppléments demandés aux familles extérieures à la commune sont respectivement fixés à 33% et 50%. Les variations liées aux ressources financières des familles restent inchangées : +/- 10% du tarif « de base » (celui appliqué aux familles d'Etouvans dont le quotient familial est compris entre les indices 751 et 1250).

Le coût horaire de l'accueil périscolaire est fixé à 2.60 €. et le forfait TAP reste inchangé (1.00 €/séance).

Concernant le centre d'été (et sur le modèle de tarification de la restauration scolaire), il est décidé de distinguer le coût du repas et le tarif de la journée d'accueil. Ce dernier, très inférieur au coût réel de la prestation et à la participation attendue des familles, est réévalué : il est fixé à 11 €.

Par application de ces différents principes et décisions, les tarifs appliqués à compter du 6 juillet prochain peuvent ainsi être détaillés :

<b>Services périscolaires (coût horaire)</b>		Origine géographique	
		Etouvans	Extérieurs
Quotient familial	Taux	100%	133%
Inférieur ou égal à 750	90%	2.35 €	3.20 €
Compris entre 751 et 1250	100%	2.60 €	3.45 €
Supérieur ou égal à 1251	110%	2.85 €	3.70 €

<b>TAP (forfait 45 mn)</b>	Etouvans	Extérieurs
		100%
Hors conditions de ressources	1.00 €	1.35 €

<b>Services extrascolaires (coût journée hors repas)</b>		Origine géographique	
		Etouvans	Extérieurs
Quotient familial	Taux	100%	150%
Inférieur ou égal à 750	90%	9.90 €	15.40 €
Compris entre 751 et 1250	100%	11.00 €	16.50 €
Supérieur ou égal à 1251	110%	12.10 €	17.60 €

Repas (coût restaurateur)	3.70 €
---------------------------	--------

Le tarif du périscolaire pour les habitants d'Etouvans a été approuvé par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Les autres tarifs ont été approuvés à l'unanimité.

## **8. Signature de la convention Léo Lagrange**

La convention passée entre la commune et l'Association Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler. Le devis établi évalue la participation de la commune à 22 000.00 € pour l'année 2016.

Après lecture de ladite convention, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

Il est rappelé que la commune ne participe pas financièrement aux séjours en centre aéré pendant les petites vacances et durant le mois de juillet si ceux-ci se déroulent dans un centre hors d'Etouvans.

## **9. Vote des subventions**

○ ASCE	2 405.00 €
○ Chorale	350.00 €
○ MediaLire	350.00 €
○ Les Intrépides	350.00 €
○ Clique	250.00 €
○ ACCA (association de chasse)	250.00 €
○ Anciens Combattants	100.00 €
○ Club de l'Amitié	100.00 €
○ APPMA (association de pêche)	100.00 €
○ Comité de jumelage (organisation du 14 juillet)	500.00 €

## INFORMATIONS

### **Nettoyage de printemps**

Le nettoyage de printemps aura lieu le **samedi 9 avril 2016 à 9 h.**

Rendez-vous devant la Mairie.

**Venez nombreux.**

A midi, un casse-croûte est offert aux bénévoles  
à la cabane de chasse

- **Accueil des nouveaux arrivants**

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le **26 avril à 20 h** à la Mairie en présence du conseil municipal et des associations.

- **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions pour la rentrée 2016/2017 auront lieu à l'école :

- Mercredi **4 mai de 8h30 à 11h30** ;
- Lundi **9 mai de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.**

Les enfants doivent préalablement être inscrits en mairie avec le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.

- **Cours d'informatique**

Les personnes intéressées par un cours d'initiation ou de perfectionnement en informatique peuvent se faire connaître en mairie.

- **Fête du village et Fête de la musique**

Les fêtes du village et de la musique sont d'ores et déjà programmées le dimanche 19 juin. Le détail des festivités vous sera prochainement communiqué. Pensez à réserver votre journée !

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse [mairie.etouvans@wanadoo.fr](mailto:mairie.etouvans@wanadoo.fr) ;
- directement à la mairie ;
- ou par téléphone.

## Les commissions

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Réunion de travail avec le CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (Doubs) à propos de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé derrière la mairie).

- **Travaux effectués par le SIVU**

- ✓ Pose de 2 abris bus ;
- ✓ Pose d'enrobé dans la rue de l'Eglise ;
- ✓ Nettoyage du Point R. ;
- ✓ Divers travaux dans les écoles ;
- ✓ Traitement du plancher des nefs de l'église ;
- ✓ Entretien sur engin de déneigement.

### **QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

**A remettre en Mairie daté et SIGNE**

**Nom.....Prénom.....**